

Maitrise d'oeuvre VRD pour les opérations d'extensions urbaines



ECR Environnement réalise des missions complètes ou partielles de Maitrise d'Œuvre VRD / OPC pour des opérations d'extensions urbaines (lotissements, ZAC, Zone d'activités, pieds de bâtiments, ...)

Dans notre souci continu d'apporter à nos clients une réponse globale et complète tant d'un point de vue qualitatif que technique ou encore financier, **ECR Environnement** fait très régulièrement appel à l'ensemble des compétences internes de la société (Etudes Topographiques, Géotechnique, Hydraulique urbaine et Environnement).

Nos collaborateurs sont soudés par une vision commune des enjeux techniques et environnementaux dans les aménagements urbains.

Selon les projets et leurs enjeux, nous proposons de travailler en équipe pluridisciplinaire constituée principalement d'un architecte urbaniste ou/et d'un architecte paysagiste. En fonction des problématiques, nous pouvons également nous associer à d'autres bureaux d'études spécialisés (éclairage conseil, infographiste, communication, ...).



AIPR

Autorisation d'intervention à Proximité des Réseaux



Ils nous font confiance

- Collectivités territoriales
- SEM ou aménageurs privés
- Architectes, urbanistes et paysagistes



Maitrise d'oeuvre VRD pour les opérations d'extensions urbaines



Fort de notre expérience et de notre expertise, il nous semble essentiel de travailler, lors d'opérations d'extensions urbaines, sur ces axes généraux de réflexion :

Concilier une gestion efficace des différents types de déplacements : afficher la lisibilité des parcours, des usages et protéger les usagers les plus vulnérables.

Accessibilité à tous : nos aménagements sont conformes à la norme en vigueur et incluent l'ensemble des prescriptions retranscrites au travers de la loi du 5 février 2005, que ce soit en géométrie (largeurs d'espace dédiés aux piétons), en franchissement (vues de bordure, dalles podotactiles, obstacles, repères) qu'en différences de niveau sur les profils en travers et profils en long.

Gestion des déblais-remblais : une attention particulière est portée à la gestion des déblais-remblais lors de la conception de nos projets. Nous nous efforçons, dans la mesure du possible et en fonction des contraintes géotechniques, à équilibrer les volumes de terre afin d'éviter l'évacuation de terres et l'apport de nouveaux matériaux.

Choix des revêtements de surface : les revêtements de surface sont définis en fonction de l'usage souhaité mais également dans une démarche environnementale : limitation de l'imperméabilisation du sol.

Gestion des eaux pluviales : nos aménagements tiennent compte autant de la topographie que de la nature des écoulements des eaux pluviales. Dans la mesure du possible, nous privilégions la collecte des eaux pluviales par la mise en place de techniques alternatives : noues, infiltration, bassins paysagers, ...

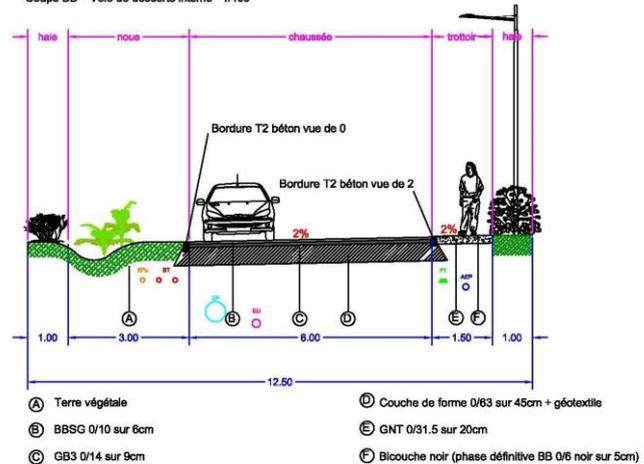
Maitriser les coûts d'investissement et d'entretien : à chacune des phases, nous fournissons des éléments opérationnels tangibles (notes technico-économiques, échéanciers, bilans...) permettant de maîtriser les coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance de l'opération.

Eclairage : l'implantation des installations d'éclairage est optimisée afin de répondre aux impératifs d'éclairage tout en proposant des économies d'énergie.

Charte Chantier à faibles nuisances : nous sollicitons régulièrement nos maîtres d'Ouvrage pour inscrire nos opérations dans une démarche de Qualité Environnementale. Nous proposons également l'établissement d'une charte « Chantier à faibles nuisances » dans les pièces du dossier de consultation des entreprises.

L'engagement d'ECR Environnement est de proposer des solutions alternatives, innovantes mais toujours adaptées au contexte et au budget.

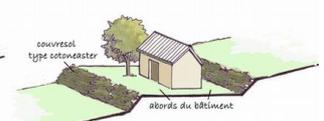
Coupe BB' - Voie de desserte interne - 1/100



Croquis 1 : la plus mauvaise solution



Croquis 2 : à éviter



Croquis 3 : une solution correcte



Croquis 4 : la meilleure solution



Etudes réglementaires :

ECR Environnement peut également vous accompagner sur l'élaboration des études réglementaires telles que dossier **Loi sur l'Eau**, **études d'impact**, dossier **ZAC**, **permis d'aménager** et assurer le suivi de ces études auprès des **services de l'Etat**.

Les projets d'aménagement se faisant de plus en plus sur d'anciens sites industriels à requalifier, nous portons une attention particulière à adapter les projets aux **contraintes de pollution** en proposant des usages compatibles avec les pollutions en place ou en adaptant le nivellement et le plan de composition pour limiter au maximum les coûts liés à la **dépollution**. La pluridisciplinarité de nos équipes permet d'alerter au plus tôt le maître d'ouvrage sur cette problématique et de proposer des investigations préalables à une **gestion optimale** liée à celle-ci.